

LES CAS PARTICULIERS

Les sorties et soirées des Espaces jeunes

Une tarification spécifique est pratiquée dans le cadre des sorties payantes et des soirées jeunes.

Les séjours

La tarification des séjours courts et ceux accessoires à l'ALSH est également modulée en fonction des ressources familiales et des aides du Département. Une grille tarifaire spécifique sera proposée lors de la mise en place des séjours.



RENSEIGNEMENTS

Communauté de Communes Cœur de Charente (siège)
10 route de Paris - 16560 TOURRIERS - 05.45.20.68.46

Accueil de loisirs d'Aigre : Pôle Enfance Jeunesse - 2b rue du Renclos
16140 AIGRE - 05.45.66.32.73 / 07.71.35.15.51

Accueil de loisirs de Vars : Pôle Enfance Jeunesse – 150 rue des
Lucioles 16330 VARS - 05.45.20.09.67 / 06.04.51.46.29

Accueil de loisirs de Mansle : Espace Arc en Ciel : 21 rue Martin
16230 MANSLE – 05.45.20.72.08



Communauté de communes



Tarification des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes Cœur de Charente



LES TARIFICATIONS FAMILIALES

Prise en compte des ressources familiales

La modulation doit être effectuée selon les ressources de la famille. La CAF préconise vivement le critère du Quotient Familial (QF) comme source de modulation. Seul à prendre en compte la typologie de la famille et notamment le nombre d'enfants, l'éventuel handicap, et l'ensemble des prestations sociales perçues, c'est l'indicateur le plus équitable pour l'ensemble des familles.

Type de modulation

La CAF préconise la modulation des tarifs par la mise en place d'un taux d'effort.

Le taux d'effort est un pourcentage de votre QF.

Ainsi, les accueils de loisirs ne proposent pas des prix prédéfinis, mais un tarif personnalisé en fonction des ressources de la famille.

Le taux d'effort est fixe afin que le tarif soit proportionnel aux revenus familiaux. Les gestionnaires fixent un tarif plancher et un tarif plafond.

L'utilisation du QF comme source de modulation, n'entraîne pas une autre modulation en fonction du nombre d'enfants car ce critère est déjà pris en compte dans le calcul du QF.

La modulation par taux d'effort du quotient familial

Le taux d'effort multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la journée. Il permet d'individualiser les tarifs en fonction des revenus et des charges de famille.



LES TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} FEVRIER

Période	Taux d'effort	Prix plancher	Prix Plafond Aigre et Vars	Prix plafond Mansle
Journée	1%	6 €	12 €	14 €
½ journée avec repas	0.9%	5 €	9 €	11 €
½ journée sans repas	0.6%	3.50 €	6 €	8 €

Les familles hors territoire ne sont pas prioritaires. Le tarif facturé est le prix plafond majoré de 2€.

EXEMPLES CONCRETS POUR VOUS SITUER SUR LA GRILLE TARIFAIRE

AIGRE / VARS	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF de 0 à 556	6 €	5 €	3.5 €
QF 557		5.01 €	3.5 €
QF 585		5.26 €	3.51 €
QF 601	6.01 €	5.41 €	3.61 €
QF 700	7 €	6.30 €	4.20 €
QF 800	8 €	7.20 €	4.80 €
QF 900	9 €	8.10 €	5.40 €
QF 1000	10 €	9 €	6 €
QF 1100	11 €		
QF 1200 et +	12 €		

MANSLE	Journée complète	½ journée avec repas	½ journée sans repas
QF de 0 à 556	6 €	5 €	3.5 €
QF 557		5.01 €	3.5 €
QF 585		5.26 €	3.51 €
QF 601	6.01 €	5.41 €	3.61 €
QF 700	7 €	6.30 €	4.20 €
QF 800	8 €	7.20 €	4.80 €
QF 900	9 €	8.10 €	5.40 €
QF 1000	10 €	9 €	6 €
QF 1100	11 €	9.90 €	6.60 €
QF 1200	12 €	10.80 €	7.20 €
Qf 1222	12.22 €	11 €	7.33 €
Qf 1333	13.33 €		8 €
Qf 1400 et +	14 €		

A titre d'information :

Le prix de revient d'une journée en Accueil de Loisirs est de 56,61€

(Réf. année 2022)

La CAF octroie une aide de 4,39€

La participation de la collectivité varie entre 40,22€ et 46,22€

Le reste à charge de la famille se situe entre 6€ et 14€